

Réaménagement durable de la plage d'Erromardie  
à Saint-Jean-de-Luz  
Pièce PA2 : Notice descriptive du projet

*FÉVRIER 2024*





# Notice descriptive

## SOMMAIRE

1 - SITUATION DU TERRAIN ET ENJEUX

2 - DESCRIPTION DU PROJET

3 - MATÉRIAUX ET PLANTATIONS

# Situation du terrain et enjeux

## LE RÉAMÉNAGEMENT DURABLE DES STATIONS





Erromardie est la première des quatre plages qui forment l'ensemble des plages nord de Saint-Jean-de-Luz. Ce secteur a fait l'objet d'une étude d'aménagement durable des stations en 2018 (englobant aussi la commune de Guéthary) en partenariat avec le GIP littoral aquitain.

L'équipe composée de l'atelier d'une ville à l'autre, d'Ideia VRD, d'ETEN et de CITEC a été mandatée par la commune de Saint-Jean-de-Luz pour une mission de diagnostic sur les 4 plages nord de la ville et une mission de maîtrise d'œuvre sur la plage d'Erromardie, objet de cette demande de permis d'aménager.

L'étude ADS et les conclusions du diagnostic mené cet hiver nous ont permis de donner des grandes orientations en cohérence sur les 4 plages et de proposer un aménagement plus durable de la plage d'Erromardie. Cet aménagement qualifié de « sans regrets », a pour but d'améliorer le confort d'usage de la plage, de permettre une renaturation de l'espace autour du chemin d'Erromardie et de pousser aux bonnes pratiques. La commune a entamé des démarches allant dans ce sens (mise en place d'une navette estivale, interdiction de circuler et de stationner, plage sans poubelle etc).

Il faut envisager ce projet comme transitoire à moyen terme, dans l'attente des conclusions de l'étude de recomposition spatiale venant de débiter. Cette dernière donnera notamment des orientations sur l'avenir des campings du secteur, sur les mobilités et le devenir du perré existant sur la plage d'Erromardie. Ce contexte a guidé nos arbitrages et déterminé les investissements à mener en priorité.

# Situation du terrain et enjeux

UN SITE FORTEMENT ANTHROPIsé





*Enjeux principaux du programme*

- 1.** Amélioration de l'aire de retournement au croisement du Chemin d'Erromardie et de l'Avenue Claude Farrère
- 2.** Transformation de l'espace public libéré de la voiture pour un usage à dominante piéton dans une logique d'urbanisme transitoire : implantation de mobiliers réversibles (bancs...)
- 3.** Maintien et matérialisation de places PMR et véhicules de services
- 4.** Installation de stationnements et services vélos et 2 roues sur tout le secteur
- 5.** Revégétalisation et désimperméabilisation de tout le secteur pour effacer le caractère routier et redonner une ambiance plus naturelle
- 6.** Aménagement du passage de la navette et d'un espace dédié à la prise en charge et dépose des usagers de la navette estivale (station arrêt transport collectif accessible doté d'un abri-voyageurs pour faciliter l'IV). Mise en place d'un système de type BIV, jalonnement piéton depuis le parking relais de Layatz
- 7.** Conforter itinéraire de la Vélodyssée et du sentier du littoral sur le secteur

De manière cohérente avec les autres plages :

- 8.** Reprise de la signalétique : signalétique directionnelle et signalétique environnementale (la signalétique réglementaire plage sera entièrement reprise en 2022)
- 9.** La mise en œuvre d'un fonctionnement en Plage sans poubelle, comprenant des zones regroupées de zone de tri – containers

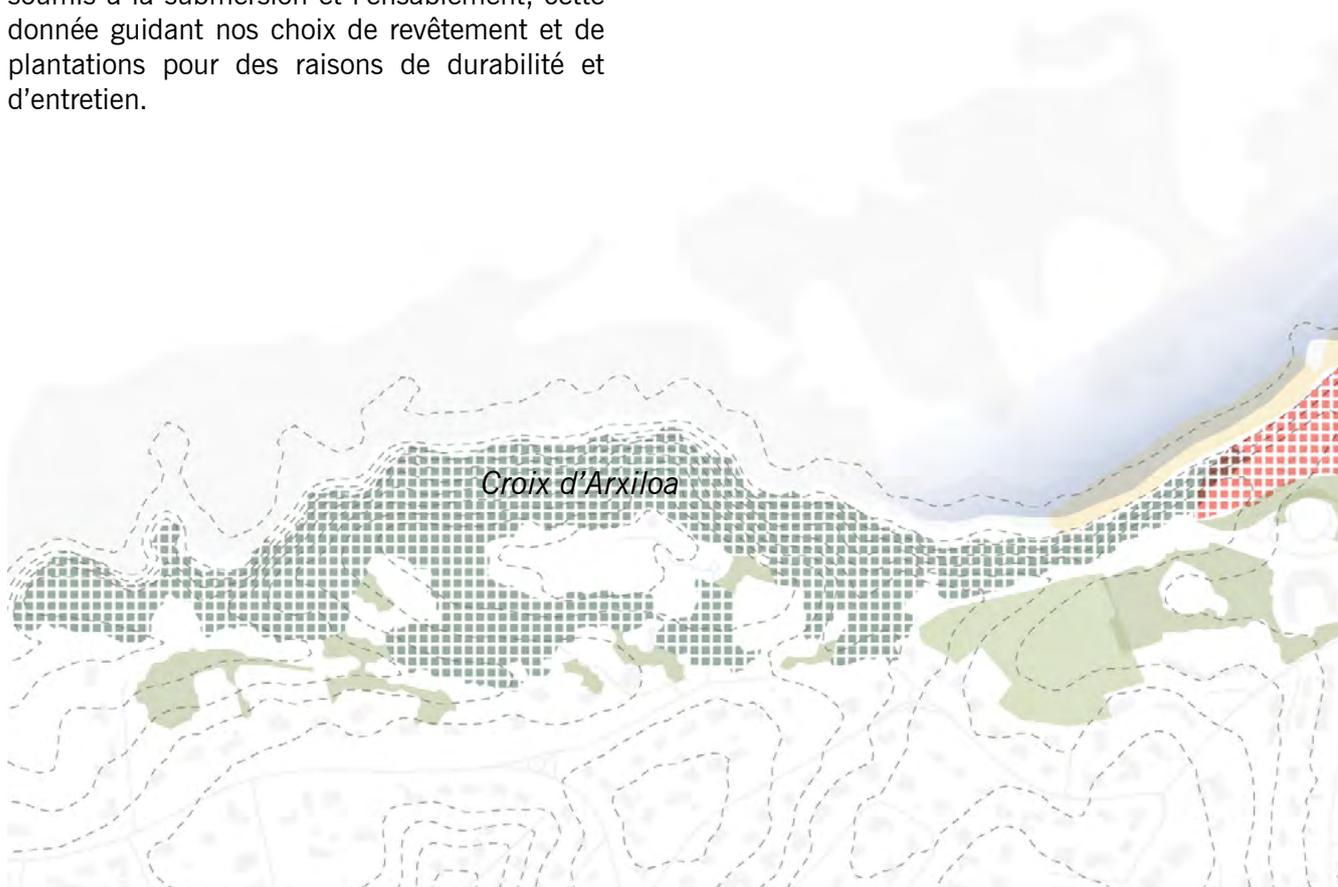
## Situation du terrain et enjeux

### DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX CENTRAUX

La plage d'Erromardie jouxte plusieurs paysages de grande qualité et offre des vues sur chacune de ces entités. Cette plage a subi une forte anthropisation et la lande maritime a disparu. C'est une coupure dans la végétation côtière : la renaturation forme un des enjeux du projet.

La renaturation malgré les contraintes précédemment évoquées est un enjeu majeur du projet. Cela passera par la plantation d'espèces végétales endémiques et adaptées, l'utilisation de revêtement poreux, recyclés et recyclables au maximum.

Ce secteur se distingue des trois autres par sa topographie. L'accès se fait au niveau de la plage et non pas du haut de la falaise. Les aménagements projetés seront donc fortement soumis à la submersion et l'ensablement, cette donnée guidant nos choix de revêtement et de plantations pour des raisons de durabilité et d'entretien.

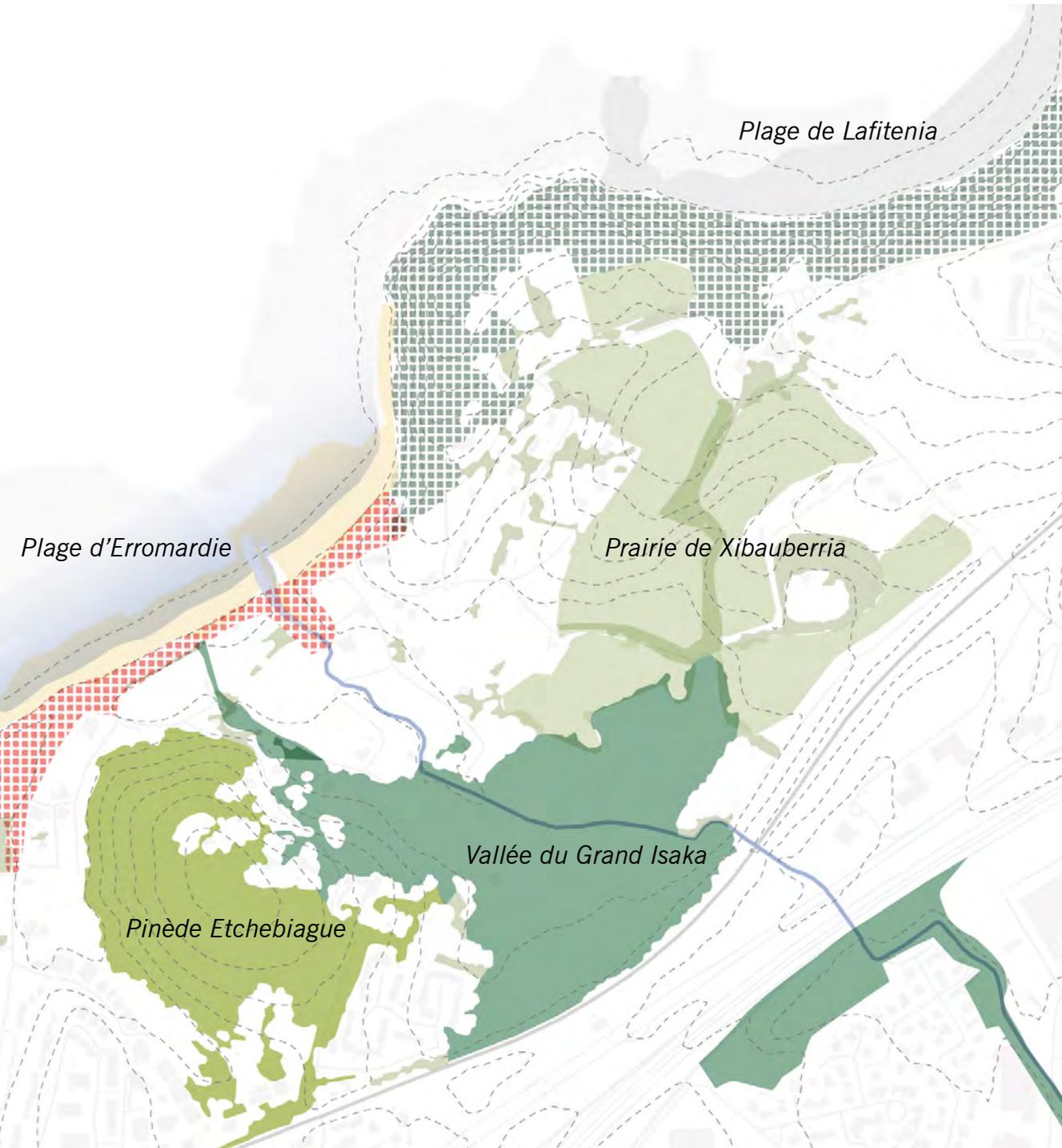


 Forêt à dominante conifères

 Champs et prairies

 Forêt à dominante feuillus

 Rochers, fourrés et landes maritimes



## Situation du terrain et enjeux

*POLLUTION VISUELLE ET SOLS IMPERMÉABILISÉS*



Carrefour avec l'avenue Claude Farrère



Piste piéton / cycle sentier du littoral



Accès nord plage d'Erromardie



Stationnement le long du grand Isaka



Front de mer



Front de mer, partie haute



Conflits entre piétons et cyclistes

Le diagnostic mené en première phase a permis de mettre en évidence plusieurs points négatifs :

- Malgré la coupure à la circulation automobile du front de mer, l'espace reste dévolu à la voiture, omniprésente dans le paysage. Le langage routier des aménagements se poursuit jusqu'au bord de l'eau. La signalétique routière prend le pas sur les autres types de signalétiques (itinéraire piéton ou Vélodyssée, espaces naturels).

- La profusion de mobiliers de toutes origines et la signalétique routière nuisent à la clarté de l'espace et rendent difficile d'accès les espaces naturels pourtant très proches comme la pinède d'Etchebiague.

- Les mobilités actives se partagent un même espace trop étroit et sujet à conflit en haute saison. Les visiteurs souffrent d'un manque d'équipement qui améliorerait leur expérience du lieu (stationnement vélos, revêtement de sols qualitatifs, place continue sur la chaussée).

- La navette manque aussi de visibilité et d'espace dédié.



Manque de stationnement vélos



Chemin créé par l'usage dans le talus



Arceaux vélos bouchant la vue vers le moulin et la pinède.

## Situation du terrain et enjeux

*LES ÉLÉMENTS À VALORISER DANS LE FUTUR AMÉNAGEMENT*



Prairie de Xibauberria et vue sur les montagnes



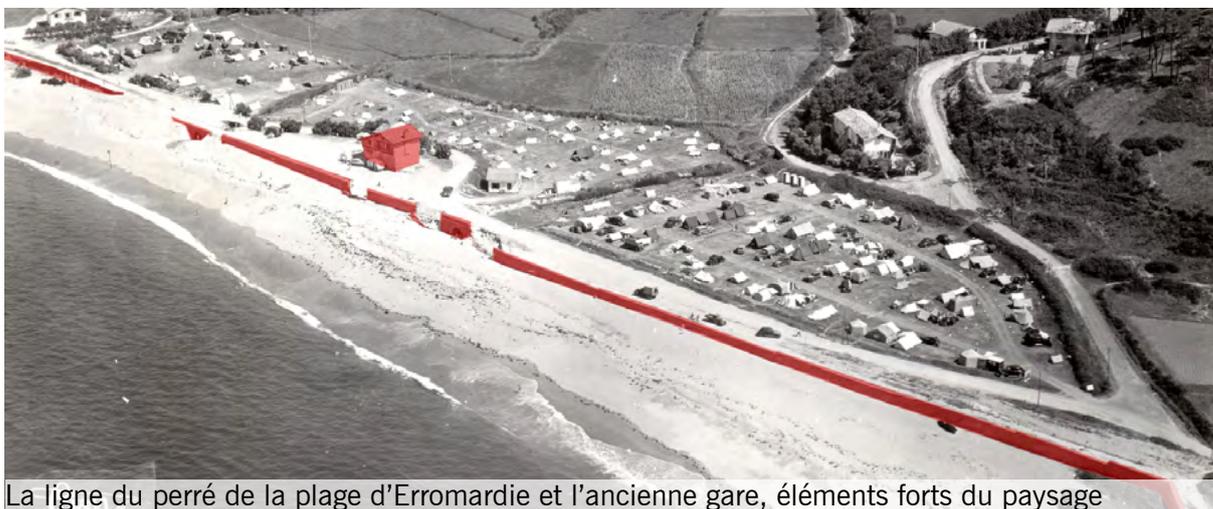
Lande côtière



Vue depuis le haut de la pinède d'Etchebiague



Embouchure du Grand Isaka



La ligne du perré de la plage d'Erromardie et l'ancienne gare, éléments forts du paysage



Enrochements

Pour imaginer le projet d'aménagement, nous nous sommes appuyés sur les éléments forts du paysage mis en évidence dans le diagnostic.

La première action évidente est de «nettoyer» la vue en supprimant tout le mobilier superflu et les panneaux routiers. Les équipements types arceaux vélo et banc s'intégreront dans un plan lisible, ouvrant les vues sur la pinède Etchebiague et l'océan.

L'aménagement est conçu en trois bandes qui reprennent la ligne du muret conservé.



Mobilier rouge

La couleur rouge, en touche dans le mobilier et la signalétique, s'accorde avec les boiseries de la guinguette Erromardie et du petit bâtiment accueillant les sanitaires.

L'identité de la plage passera par :

- La présence de murets qui complètent le perré et dessinent des lignes fortes dans le paysage
- La couleur rouge
- Des lignes d'enrochements, fabriquées avec la réutilisation des rochers anti stationnements. Ils poursuivront la ligne du muret quand ce dernier s'interrompt.
- Enfin, quelques rochers seront sciés à l'image de ceux trouvés sur site pour créer des assises au milieu de la ligne d'enrochement, faisant écho à la surface plane du muret.



Mur en béton



Rocher scié

## Situation du terrain et enjeux

### QUELQUES IMAGES DE RÉFÉRENCE DE PROJETS

Le mobilier fait l'objet d'un traitement simple s'intégrant à l'ambiance naturelle du lieu. Il participe à créer une ligne continue dans le paysage, mettant en valeur la promenade sur l'océan. Nous proposons de ré-employer les nombreux enrochements anti-stationnement présents sur site. Certains seront sciés pour créer des assises, une table. Ils permettront de faire une pause, de mettre en évidence une vue et de créer une surface plane rappelant le perré en béton. Les enrochements sont un marqueur du paysage avec leur présence tout autour de l'embouchure du grand Isaka et sont un moyen ludique et facile de réemploi d'éléments du site.



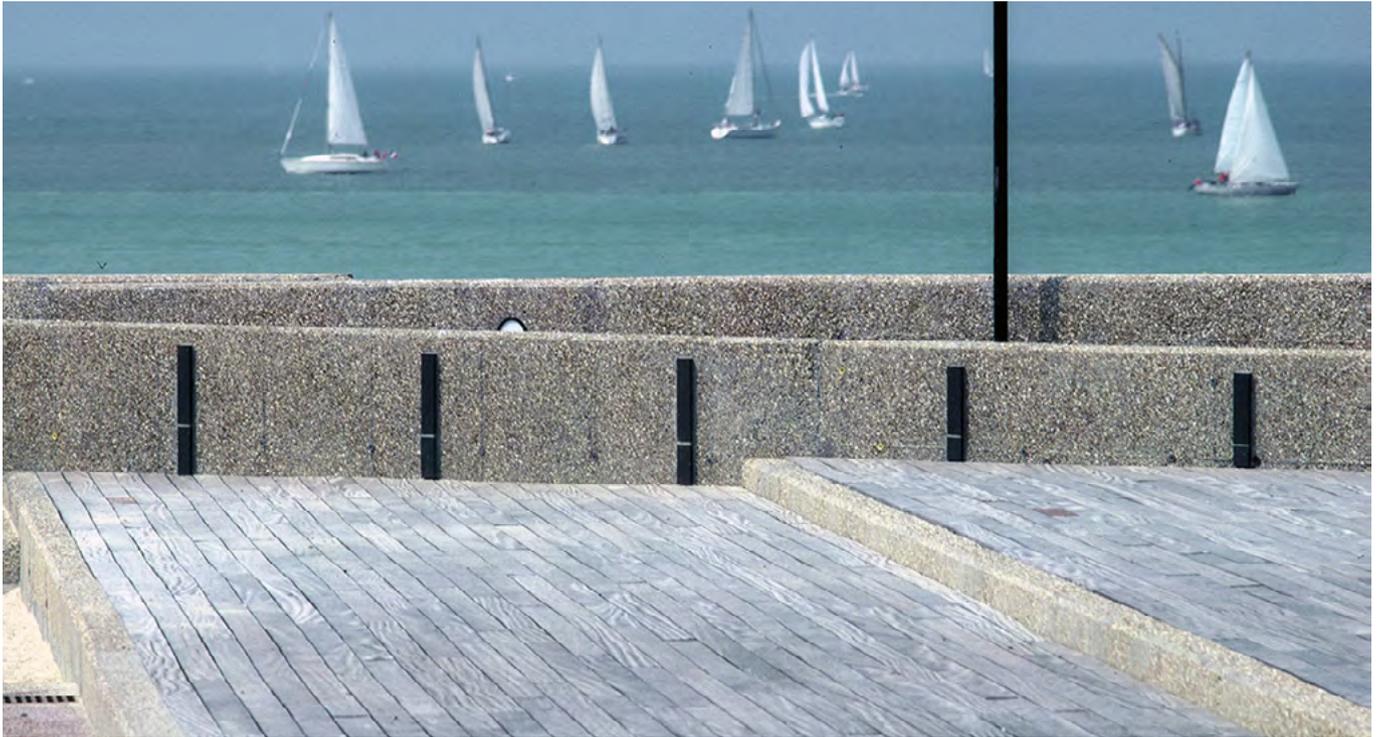
Image de référence



Image de référence



Image de référence



Projet de Jacques Coulon et Linda Leblanc paysagistes, à Saint-Valéry-en-Caux



Studio Cangemi - Travaux d'aménagement, de consolidation et d'éclairage public à Balestrate, Sicile

Le mur existant sera laissé tel quel et mis en valeur par le travail de nivellement du sol, la reprise des revêtements de sol avec du béton de sable et de l'enrobé grenailé. Associés à la simplification des éléments de mobilier, les aménagements marqueront cette ligne forte du paysage. Les accès à la plage seront repris avec des escaliers amovibles en bois.



Studio Cangemi - Travaux d'aménagement, de consolidation et d'éclairage public à Balestrate, Sicile

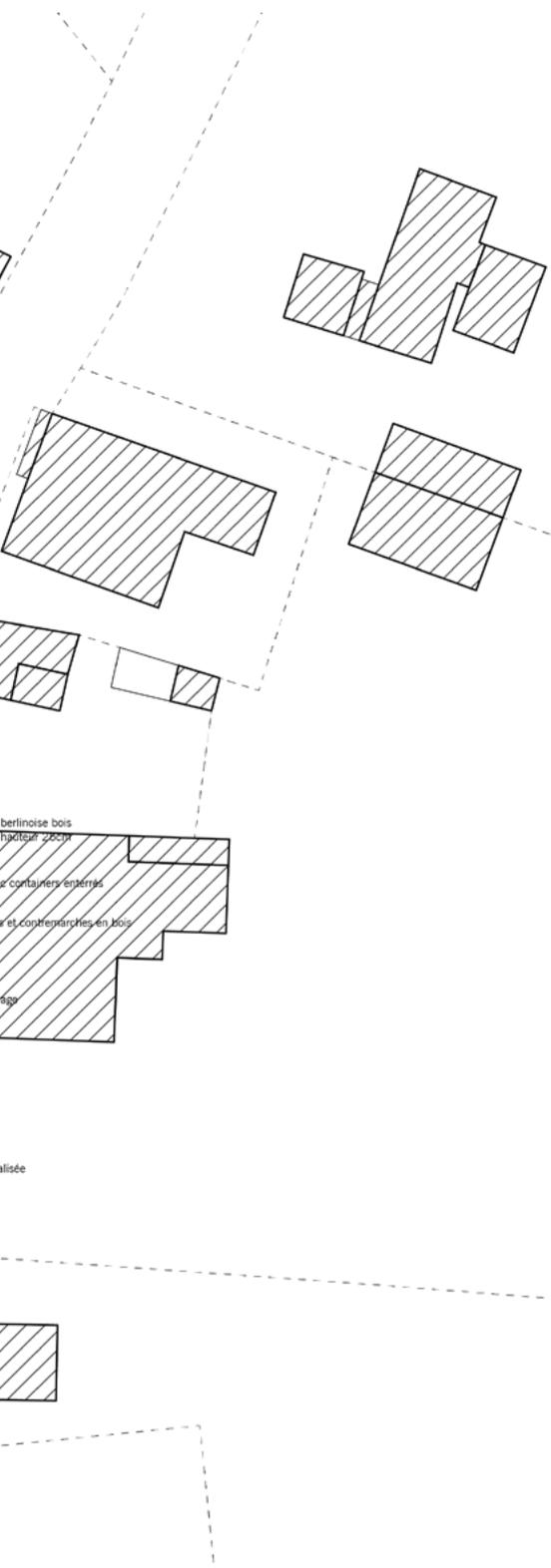




# Description du projet

## DÉSIMPÉRMÉABILISATION DU PARKING ERROMARDIE





L'enrobé sera supprimé au niveau des 136 places de stationnement du parking d'Erromardie et remplacé par la mise en place d'un revêtement terre-pierre. La superficie d'environ 1900 m<sup>2</sup> permettra une infiltration partielle des eaux de pluie et réduira considérablement le volume des eaux de ruissellement actuel du parking. Le terre-pierre donnera une image plus naturelle du parking laissant se développer l'herbe aux endroits les moins empruntés.

En plus de la désimperméabilisation des places de stationnement, un petit aménagement sera réalisé pour bien identifier l'entrée vers le sentier du littoral depuis le parking. Un chemin en stabilisé bordé par une haie longera la voie d'accès du parking jusqu'à la piste piétons/cycles du chemin d'Erromardie pour assurer la continuité piétonne.

Une quinzaine de places pour les deux roues motorisés seront aménagées pour permettre leur suppression en front de mer.

Ensuite, afin de dissuader les automobilistes d'aller au delà du parking d'Erromardie, une écluse végétalisée sera mise en place. Positionnée sur la voie de droite, elle se constitue d'un muret bas en béton long de 10m et sera plantée. Enfin, Quatre conteneurs enterrés prendront place à l'emplacement des conteneurs actuels. Un platelage bois sera prévu pour permettre un accès depuis la piste piéton/cycle.

# Description du projet

*RENDRE DE LA LISIBILITÉ À L'ESPACE*





Le projet d'aménagement se constitue de trois bandes parallèles à la plage et au muret :

- La première bande au droit du mur existant accueille la promenade pour les piétons et vélos ainsi que les équipements nécessaires à l'accueil du public. Le projet prévoit la mise en œuvre de béton de chaussée type éco-béton intégrant des sédiments sableux produits par activité de dragage. Ces revêtements à mettre en place le long du perré demeureront étanche pour maintenir les conditions existantes de stabilité de l'ouvrage [des constats d'huissier avant et après travaux seront réalisés en période de préparation]. Leurs mises en œuvre seront réalisées à l'aide de niveleuse petit calibre pour le réglage avec un compactage sans oscillation suivant le procédé de l'entreprise permettant de garantir à la fois la cohésion du matériaux, les qualités de rendu et la durabilité du revêtement. Une procédure d'exécution sera préalablement réalisée par l'entreprise titulaire du marché à cet effet et soumise à validation des services compétents pour valider les conditions de réalisation de ces revêtements.

- La seconde bande, dans la continuité du carrefour avec l'avenue Claude Farrère, est la voie d'accès pour la navette et les quelques riverains. D'une largeur de 3,50m en enrobé noir grenailé puis grave ciment, elle est au même niveau que la promenade piéton

et peut être envisagée comme une extension de celle-ci. Un renouvellement léger et des reprises ponctuelles sont à prévoir mais l'ensemble s'appuie sur la structure de la chaussée en place.

-La dernière bande est une bande «verte» se constituant de la noue existante bordée par un espace en béton de sable servant de bas côté à la voie navette. Elle accueille ponctuellement des platelages bois pour l'arrêt de bus et la terrasse de la guinguette. L'arrêt de bus, au delà de son rôle, offre des vues sur le cours d'eau et le moulin et plus loin sur la pinède Etchebiague.

L'autre élément central de l'aménagement est la création d'une ligne dans la continuité du perré qui agrège les éléments de mobilier (platelage bois pour les points d'eau, les arceaux vélo, etc). Cette ligne se dessine grâce à un muret bas en béton préfabriqué : Il fait office de ligne directrice et de mobilier. D'une hauteur de 45 cm et ajouré au niveau de sa base pour ne pas modifier l'écoulement des eaux, il servira de banc pour attendre la navette, se nettoyer les pieds à la sortie de la plage ou contempler la vue. Ce muret nous permet de désencombrer l'espace en évitant d'ajouter des bancs.

Les escaliers en béton seront démolis et remplacés par des escaliers en bois qu'il est possible de démonter pour les protéger des

## Description du projet

*AMÉLIORER AVEC SIMPLICITÉ LE CONFORT DES PIÉTONS*



intempéries. Un escalier en béton sera créé dans le talus à l'endroit du cheminement sauvage dessiné par l'usage.

Un poste de secours mobile sera installé à l'emplacement qu'il occupe actuellement. Ce dernier fait l'objet d'un autre marché.

Le carrefour d'entrée de plage reprend la même géométrie. L'entrée du camping de la Ferme d'Erromardie est légèrement modifiée pour créer une placette et permettre l'installation de deux places de stationnement PMR en amont de la barrière électrique.

Sur l'avenue Claude Farrère, les rochers anti-stationnement le long de la chaussée sont remplacés par des bornes en bois.

Au niveau de l'embouchure du Grand Isaka, le revêtement et le nivellement de la voie sont repris jusqu'au pont. Sa largeur est égalisée et les accotements sont simplement enherbés. Le nivellement de la voie est ajusté au projet en amont, la pente est adoucie au niveau du virage pour rejoindre l'embouchure du grand Isaka.

Pour continuer la ligne du muret qui accompagne le parcours, les enrochements anti stationnement sont réutilisés pour créer une ligne en haut de digue. Certains sont taillés pour créer des assises. Une fois l'embouchure passée, le muret reprend. La voie est très étroite et la visibilité est mauvaise. Les piétons ont la possibilité d'emprunter un chemin en haut du muret en sable compacté.

Un accès existant secondaire à la plage est modifié. Les marches changent de sens pour se glisser entre le mur existant et un mur nouvellement construit. La douche est supprimée mais le point d'eau est conservé pour installer un rince-pied.





L'importance du nivellement sur un projet urbain est un point fondamental et une des clés de la réussite d'un aménagement.

Le nivellement projeté est étudié pour conserver au maximum les structures de chaussée existante. Il épousera au mieux les formes de pente du terrain naturel tout en permettant un écoulement suffisant des eaux de ruissellement notamment lors des tempêtes et/ou fortes houles. Il composera aussi avec les éléments forts du site (accès à la plage, seuils des bâtiments et commerces, etc) et les usages attendus. Il permettra également d'adoucir certaines déclivités importantes du site.

Il permettra de satisfaire les accessibilités PMR et de faciliter les déambulations piétonnes sur l'ensemble du site. Les dévers de chaussée et cheminements piétons seront compris entre 1,5% à 2% et les rampes PMR < à 4%.

Le nivellement devra être particulièrement soigné au niveau de la giration de la sortie du camping Le bord de mer qui se fait par le sud de la promenade au niveau du restaurant Le Bistro du Mata.

Le profil en long évitera l'alternance de points hauts/points bas pour maintenir une lecture continue du profil. Un reprofilage général sera réalisé pour éviter d'une part les flashes et flaques d'eau sur les pentes en long faibles mais également

permettre un écoulement des eaux de ruissellement vers la noue existante qui longe la promenade et le camping Paradis.

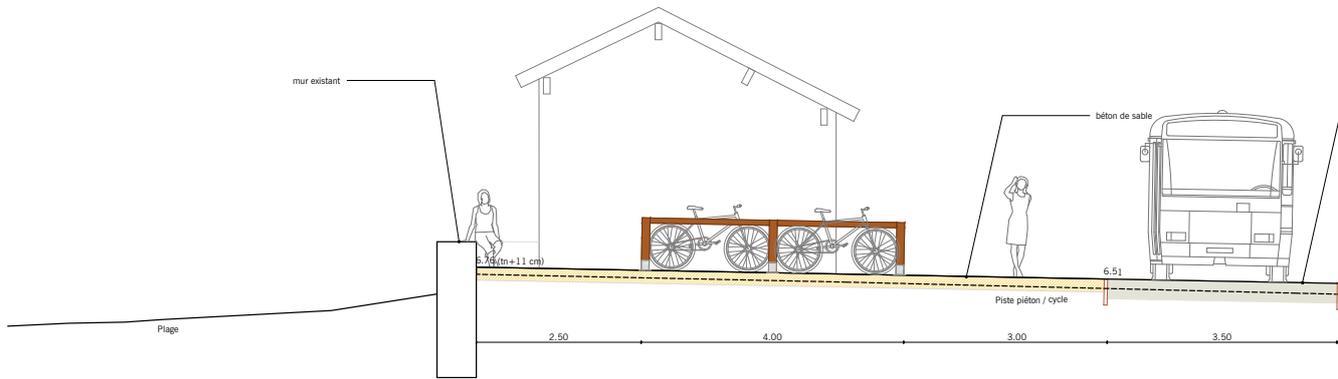
Les décaissements de chaussée nécessaires aux reprises structurelles inhérentes aux types de revêtement envisagés et au nivellement seront optimisés. Si cela est envisageable, le réemploi des matériaux de bonne qualité en couche de fondation sera à la fois une source d'économie pour la maîtrise d'ouvrage et une réelle préservation des ressources naturelles des carrières. Les zones de purges seront préalablement identifiées ainsi que la composition de la structure existante par le biais de sondages géotechniques complémentaires en phase PRO [carottages et déflexions].

Ces dispositions ainsi que les données de trafic permettront de valider nos hypothèses, de dimensionner les chaussées et de valider les structures en place conservées.

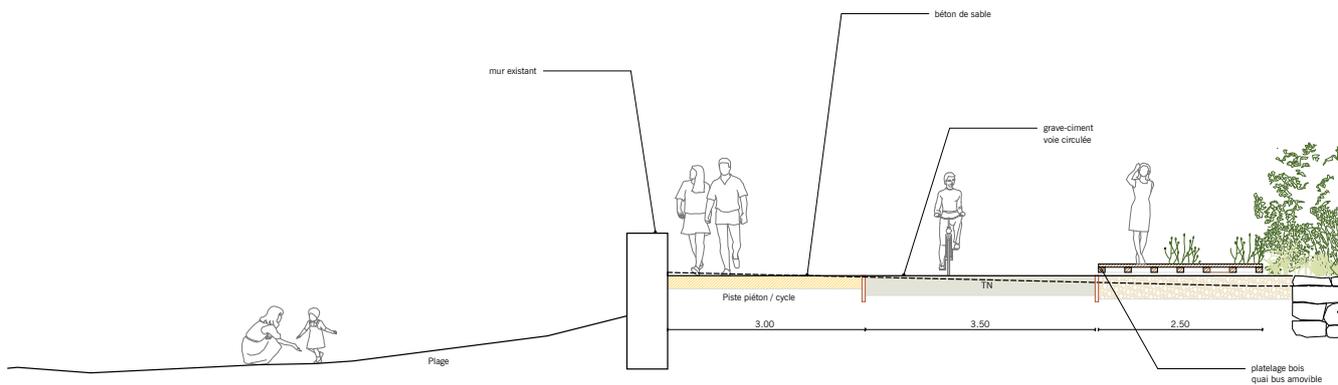
# Description du projet

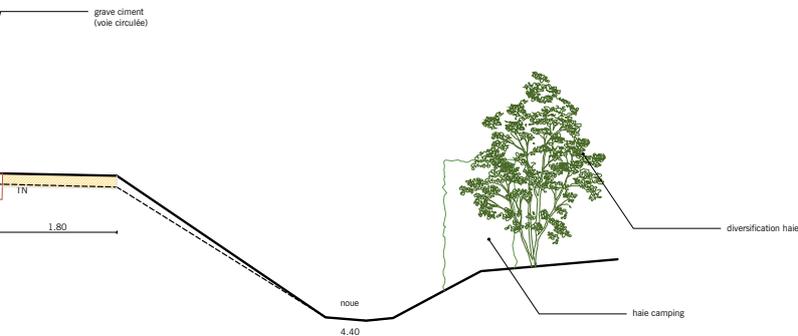
## LE NIVELLEMENT

coupe AA'



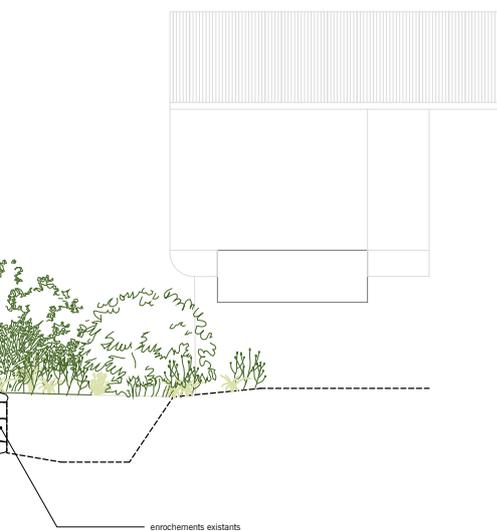
coupe BB'



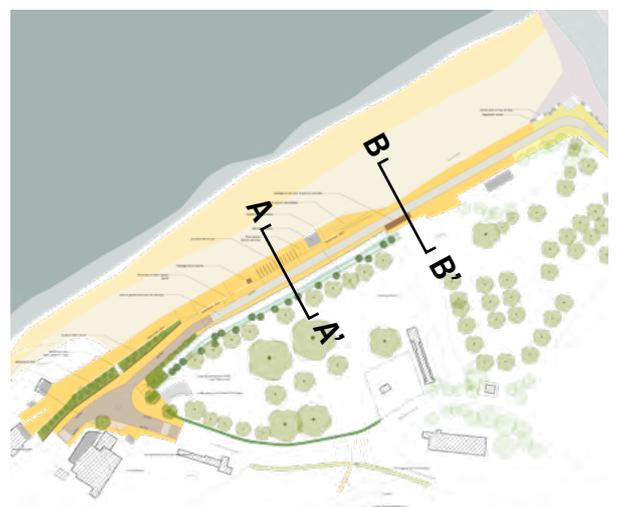


La pente en travers amène l'eau vers la noue qui longe le camping de la Ferme d'Erromardie. Une bande en béton de sable d'une largeur variable accueille les piétons et cyclistes. Une voie de 3,50m en enrobé grenailé est réservée au passage de la navette et des riverains. Les deux revêtements sont séparés par une bordure en plat acier ne créant pas de différence de niveau. Les piétons et surtout les cyclistes sont libres d'empiéter sur la voie circulée.

En réduisant la chaussée, une bande d'environ 1,80 mètres lelong de la noue du camping sera rendue aux piétons avec la mise en place d'un béton de sable comme sur le reste de la promenade, pour conserver le caractère imperméable de cette zone et ne pas fragiliser la digue.



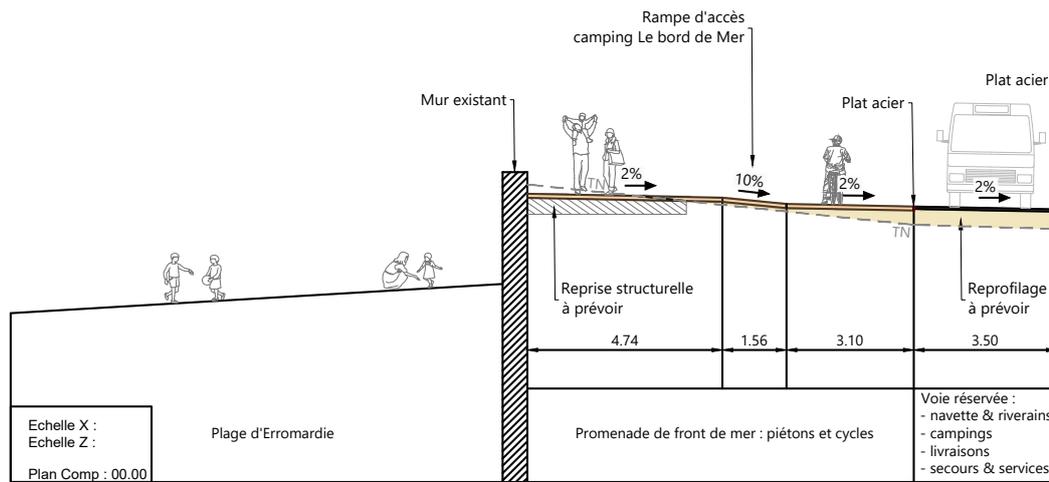
Le profil de la noue est modifié à la marge. Au droit du petit cours d'eau traversant le camping de la Ferme, un platelage bois amovible fait office de belvédère vers le Moulin, la pinède Etchebiague et de quai bus pour la navette estivale



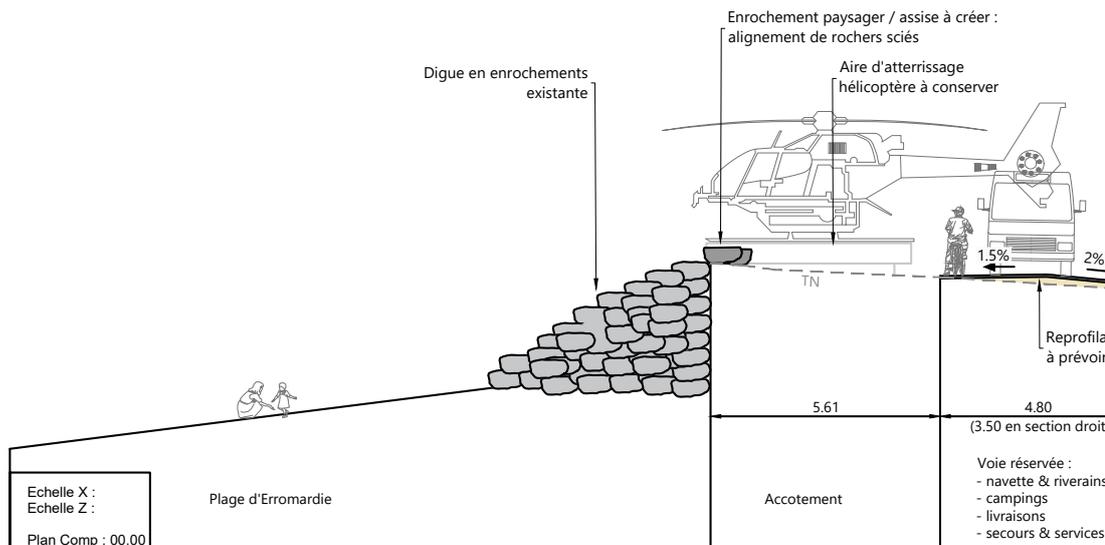
# Description du projet

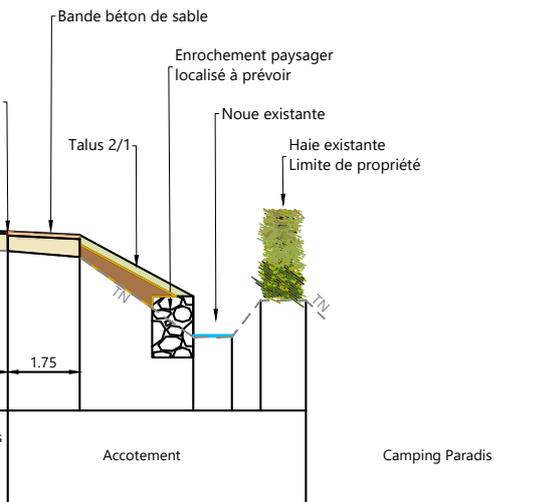
## LE NIVELLEMENT

coupe CC'



coupe DD'

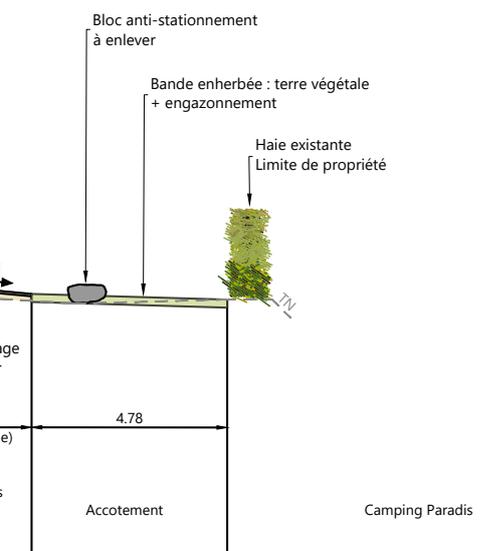




La coupe CC' se situe à l'endroit du projet nécessitant le plus important travail de nivellement. En effet, cette section présente une forte pente en travers non conforme pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La mise en place d'une pente en travers de 2% demande de légèrement décaisser au bord du muret (l'enrobé laisse à peine affleurer le mur à ce niveau, la reprise du nivellement ne devrait pas être problématique). Au niveau de la noue, il sera nécessaire de recharger en terre et de prévoir un enrochement ponctuel en pied de talus.

Pour le reste du projet, le nivellement s'approche au maximum de la pente naturelle du terrain.

La coupe DD' est à l'amorce du virage qui permet de longer le grand Isaka. Le muret prend fin et un alignement de rochers poursuit cette ligne du paysage en haut de digue. La voie en enrobé est reprofilée pour adoucir la pente, un peu marquée dans ses premiers mètres.



# Description du projet

## GESTION DES EAUX PLUVIALES





**Une reconnaissance du réseau existant sur site s'avère nécessaire.**

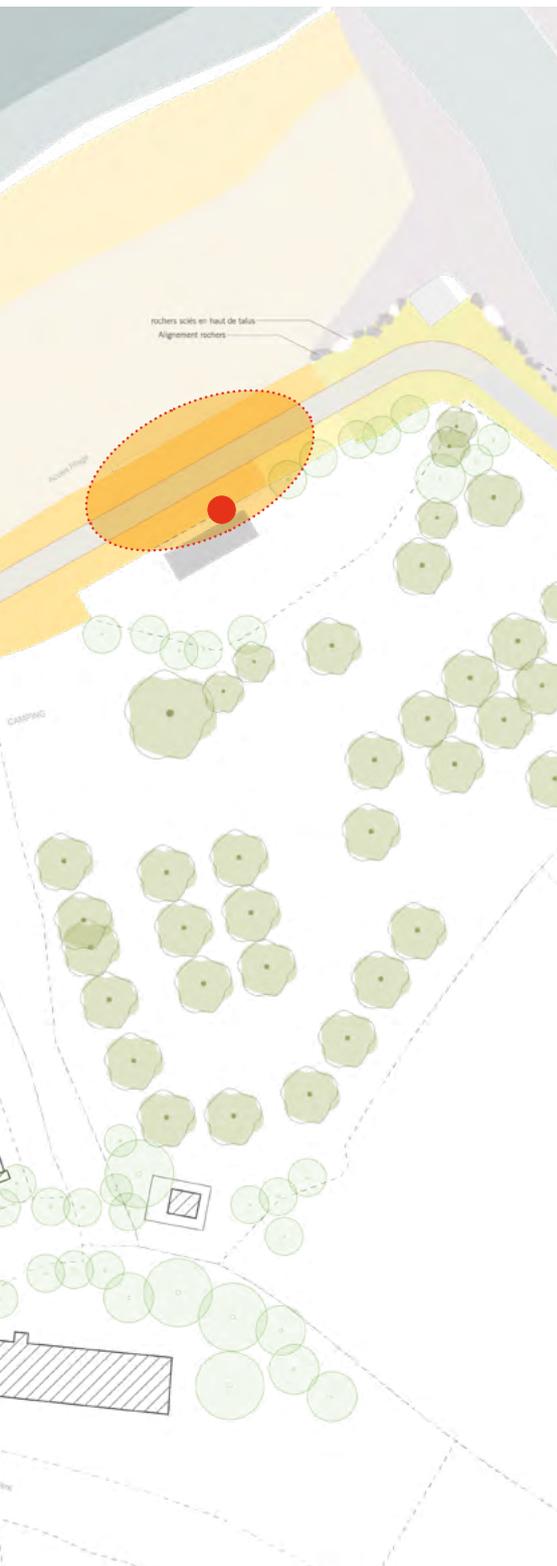
Nous nous attachons toujours à travailler en parallèle les questions paysagères et techniques en favorisant l'infiltration en surface, ces techniques ayant l'avantage de permettre une réduction des travaux de génie civil (tranchée, réseau, etc.) et ainsi réduire les coûts et les apports de matières (bassin enterré, tuyau PVC, sable, etc.).

Le projet vise une désimperméabilisation maximale des sols en accord avec les usages attendus. Sur la partie digue, ce qui est imperméable aujourd'hui le sera dans le projet pour ne pas modifier le fonctionnement de l'ouvrage digue. La désimperméabilisation intervient essentiellement sur le parking d'Erromardie. Les revêtements définitifs devront également permettre une certaine réversibilité quant à leur usage actuel et futur. L'aménagement favorisera les conditions d'infiltration naturelle des eaux de ruissellement de surface.

L'aménagement ne modifie pas de manière significative l'écoulement des eaux pluviales. La noue existante sera conservée, et très ponctuellement reprofilée si nécessaire. Elle permet d'infiltrer partiellement les eaux de ruissellement de la promenade de front de mer tout en continuant à en collecter une partie dans le réseau existant en dessous. Le muret ajouré ne gêne pas l'écoulement des eaux en cas de submersion.

Les autres aménagements prévus consistent en des réfections de voirie, trottoirs et pistes piétons-cycles. Le réseau de gestion des eaux pluviales existant ne sera vraisemblablement pas à modifier sauf avis contraire suite aux investigations complémentaires à mener sur l'état de ces ouvrages.





Les mâts d'éclairage qui longent le front de mer seront supprimés. Cela permet de lutter contre la pollution lumineuse et d'éviter d'encombrer l'espace pour donner toute la place au paysage.

Nous proposons de travailler en «points lumineux» qui balisent le chemin. Il y en aurait trois :

-Le premier se situe au niveau du carrefour d'entrée et du Bistro du Mata. Un mât d'éclairage multidirectionnel disposé au niveau du carrefour complète les dispositifs lumineux du Bistro du Mata.

Le deuxième point se situe au niveau des sanitaires avec l'installation d'un système de lumière intégré à la façade du bâtiment.

-Enfin, la guinguette d'Erromardie génère sa propre lumière avec ses spots et guirlandes.

### Eclairage public

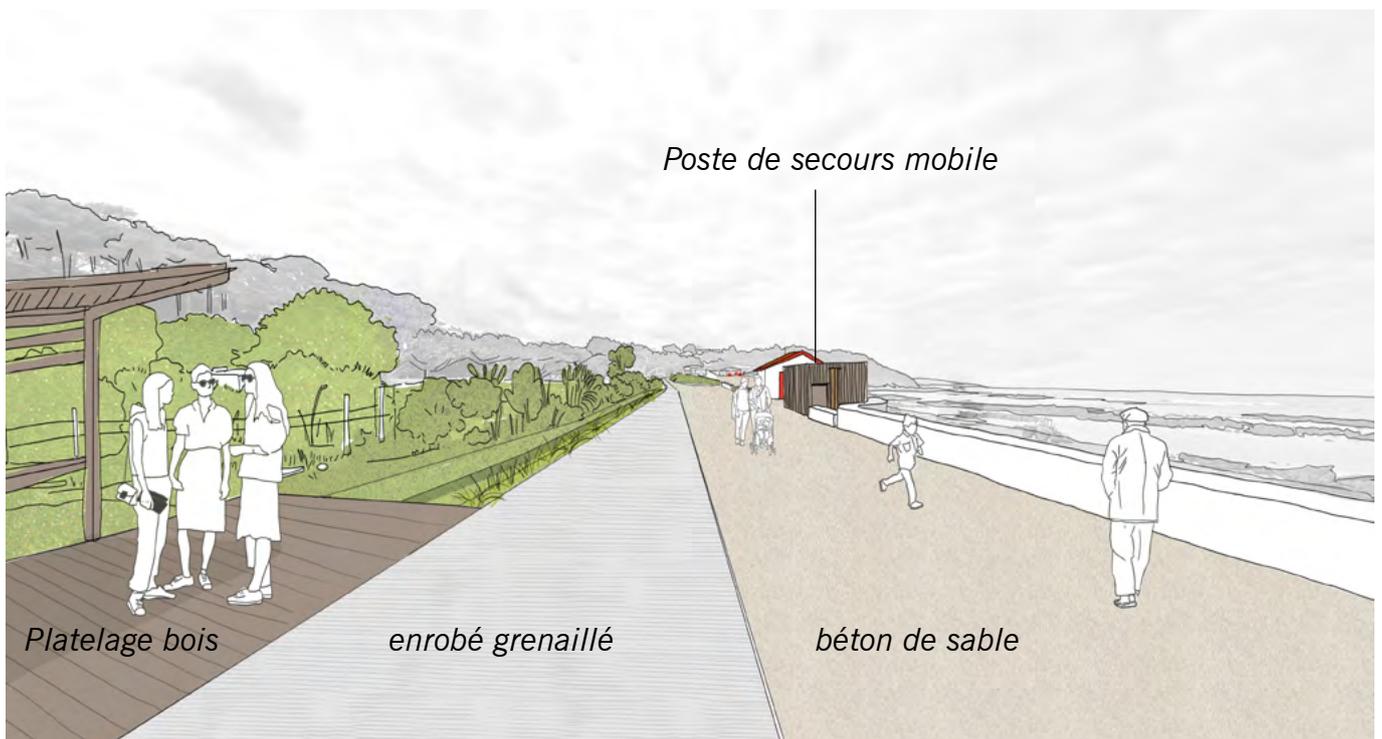


## Description du projet

*UN ESPACE APAISÉ ET LISIBLE*



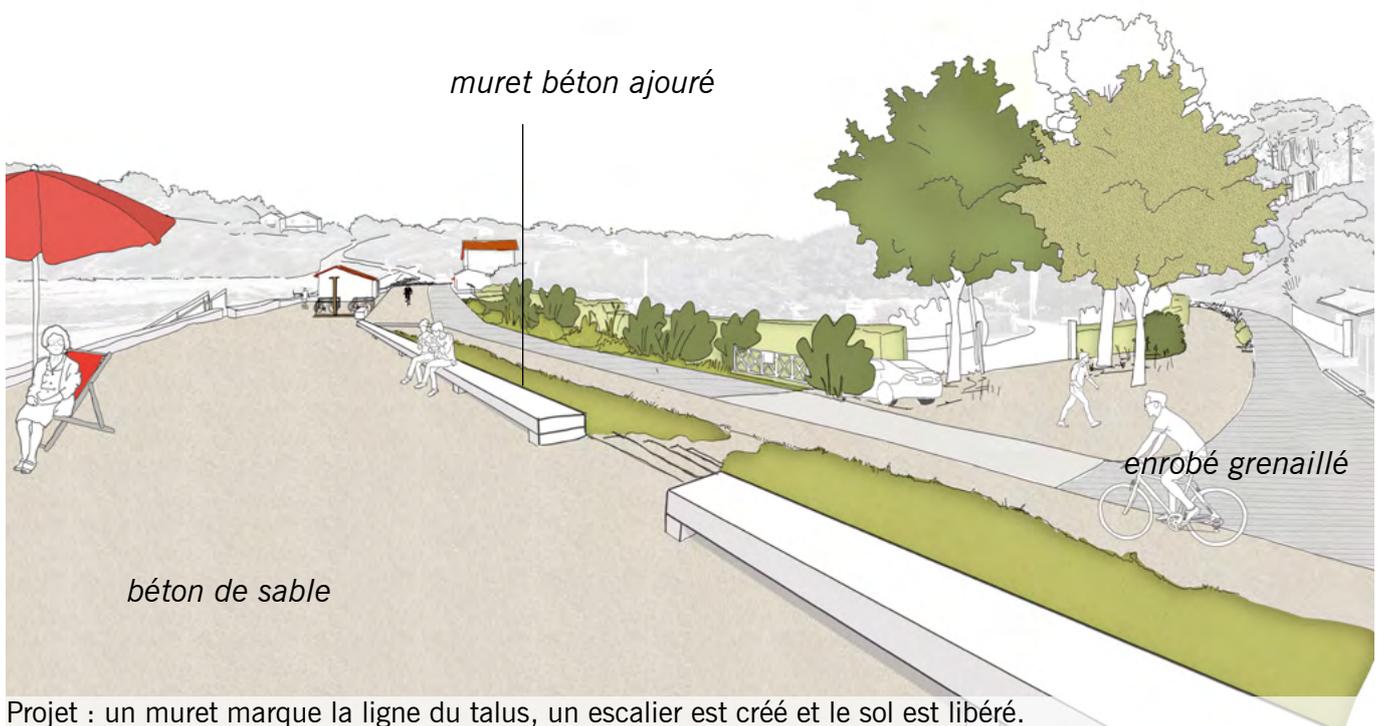
Etat actuel : chemin d'Erromardie



Projet : quai bus en bois et large promenade en béton



Etat actuel : accès au Bistro du Mata et au camping du Bord de mer



Projet : un muret marque la ligne du talus, un escalier est créé et le sol est libéré.

## Matériaux

*FRONT DE MER : DES MATÉRIAUX SOLIDES À L'ASPECT NATUREL*



Béton de sable de dragage au liant naturel à Hossegor par l'entreprise Unelo



Rue en béton désactivé à Capbreton ©d'une ville à l'autre



Voie en enrobé grenailé à Capbreton ©d'une ville à l'autre

## Matériaux

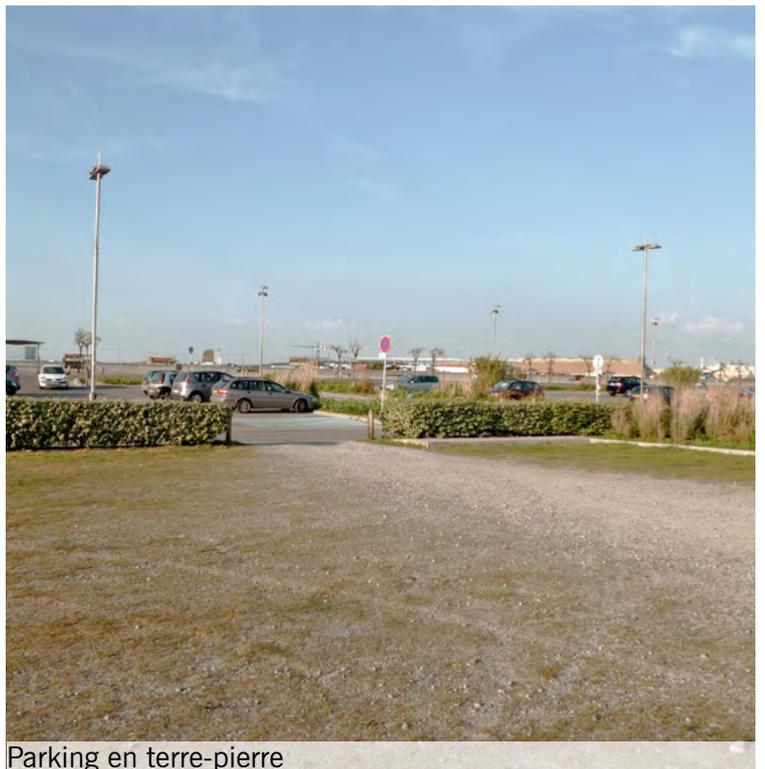
*PLATELAGE BOIS, TERRE-PIERRE ET STABILISÉ POUR UNE PARFAITE INTÉGRATION PAYSAGÈRE*



Promenade en bois à Capbreton ©d'une ville à l'autre



Chemin en stabilisé



Parking en terre-pierre

# Plantations

## DES VÉGÉTAUX ADAPTÉS AU FRONT DE MER

Un des objectifs du projet est de recréer la continuité de la lande maritime qui a disparu avec les aménagements antérieurs. Le site, pris entre deux falaises, subit l'assaut du vent et des embruns et est un lieu assez hostile à la flore.

Le talus, légèrement à l'abri du vent marin direct peut abriter une combinaison d'arbustes et de plantes grimpantes type lande armée. La place en entrée de la plage sera plantée de quelques arbres. Les bords de la promenade, les plus exposés, seront plantés de vivaces et d'herbacées adaptés à ces conditions.

La haie du camping de la Ferme peut être épaissie et diversifiée avec des végétaux locaux ou exotiques mais non invasifs. Les végétaux choisis devront être labellisés végétal local pour garantir leur traçabilité et leur diversité génétique.

«Les landes maritimes, qui occupent certains sommets de falaises et les rebords de plateau exposés à la mer. Sculptées par le vent et soumises aux embruns, ce sont des landes assez rases très originales en Pyrénées-Atlantiques, dominées par la Bruyère vagabonde (*Erica vagans*) et les Ajoncs de le Gall et d'Europe (*Ulex gallii* et *Ulex europaeus*), accompagnés d'autres espèces typiques du Pays-basque, le Gremil prostré (*Glandora prostrata* subsp. *prostrata*) et la Salsepareille (*Smilax aspera*).»

La lande dite «armée» se compose en majorité de bruyère vagabonde ou cendrée, d'ajonc de le Gall à laquelle se mêlent la salsepareille et la garance voyageuse.



Lande armée



Pelouse adaptée au littoral



Lande rase



Haie (houx, prunelier, griselinia, tamaris)

TALUS

Bruyère vagabonde



Erica vagans

Salsepareille



Smilax aspera

Garance voyageuse



Rubia peregrina

Bruyère cendrée



Erica cinerea

Ajonc de Le Gall



Ulex gallii f. humilis

Rosier toujours vert



Rosa sempervirens

Clématite vigne-blanche



Clematis vitalba

Fougère aigle



Pteridium aquilinum

Asphodèle blanc



Asphodelus albus subsp. albus

Germandrée scorodoine



Teucrium scorodonia

LANDES MARITIMES

FOURRÉS

## UNE ENTRÉE DE PLAGE ARBORÉE

Le parvis est traité en continuité de la pinède Etchebiague et de la végétation plus dense de la vallée du Grand Isaka. Cet espace est en léger retrait du front de mer : le carrefour devient une place ouverte plantée de quelques arbres offrant des vues sur la pinède et l'océan.

Pin parasol



Pinus pinea

Chêne vert



Quercus ilex

Pin maritime



Pinus pinaster

Aulne de Corse



Alnus cordata

## ENROCHEMENTS ET BORDS DE ROUTE : VIVACES ET HERBACÉES

Pelouse pionnière des fissures rocheuses endémique du Pays basque entre Saint-Jean-de-Luz et Hendaye :

Fétuque rouge pruinée



*Festuca rubra* subsp. *Pruinosa*

Criste Marine



*Chrithmum maritimum*

Plantain marin



*Plantago maritima*

La pelouse aérohaline (exposée aux embruns) synendémique\* du littoral basque entre Saint-Jean-de-Luz et Bilbao.

Dactyle océanique



*Dactylis glomerata* subsp. *Oceanica*

Brachypode rupestre



*Brachypodium rupestre*

Autres espèces :

Flouve odorante



*Anthoxanthum odoratum*

Houlque laineuse



*Holcus lanatus*

Trèfle rampant



*Trifolium repens* var. *repens*

Lotier corniculer



*Lotus corniculatus* subsp. *corniculatus*

Anthyllide maritime



*Anthyllis vulneraria* subsp. *maritima*

## LE LONG DU CAMPING : VERS UNE HAIE LOCALE

La noue le long du camping de la Ferme d'Erromardie protège le camping en cas de tempête et est fortement ensablé chaque hiver. Son entretien nécessaire ne permet pas d'envisager une renaturation complète. La limite avec le camping peut être plantée d'arbustes qui composeront une haie locale, meilleure pour la biodiversité et créant un paysage plus riche. Un premier rideau plus exposé peut être composé d'arbustes locaux et quelques exotiques adaptés au littoral; ils protégeront une deuxième ligne accueillant quelques fruitiers sauvages.

Troène commun



Ligustrum vulgare

Griselinia



Griselinia littoralis

Arbousier



Arbustus unedo

Saule noir cendré



Salix atrocinerea

Houx



Ilex aquifolium

Cornouiller sanguin



Cornus sanguinea subsp. sanguinea

Prunellier



Prunus spinosa var. spinosa

Merisier



Prunus avium

Aubépine



Crataegus monogyna

Noisetier



Corylus avellana

Filaire à feuilles étroites



Phillyrea angustifolia

Poirier à feuilles en coeur



Pyrus cordata

Pommier sauvage



Malus sylvestris

Lierre



Hedera helix

\*synendémiques : endémisme d'un groupement végétal

Sources :

Inventaire de la flore sauvage Pyrénées-Atlantique, bilan des travaux menés en 2017 par l'observatoire de la biodiversité végétale du littoral des Pyrénées-Atlantiques.

<https://obv-na.fr/ofsa/images/Actualites/11569/docs/380.pdf>

Index des plantes : <http://floredepaysbasque.com/pages/id.html>

Tela Botanica, réseau des botanistes francophones : <https://www.tela-botanica.org/bdtx-nn-38070-synthese>

